

NAO 2022

Négociations Annuelles Obligatoires

DOCAPOSTE-DPS

Nous avons eu quatre réunions de négociations :

Deux réunions qui n'ont servi à rien, dont une de calage avec des données et chiffres inexacts et l'autre, encore avec des chiffres erronés... Une 3ème, pour prendre le temps de la réflexion ! Et la dernière, pour nous dire que c'est comme ça et pas autrement.

Après plus d'une dizaine d'années sans réelle augmentation et une année 2020 avec gel des salaires chez DOCAPOSTE-DPS, cette année la direction débloque une enveloppe de 1,8 % représentant 479 000 €.

Alors que l'inflation n'est plus une hypothèse mais une réalité. Sur les 12 derniers mois, elle est, selon l'Insee, de 2,6 % et les prévisions pour les 6 premiers mois de 2022 sont de 3,4 %.

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

VOILÀ



Proposition imposée de la direction :

Augmentation générale pour les moins de 3600€ :

- Pour les salaires inférieurs à 2000 € = 65 €, ce qui représente 3,7 % en moyenne
- Pour les salaires de 2000 à 3600 € = 55 €, ce qui représente 2,1 % en moyenne.

Ces mesures d'AG seront appliquées sur le salaire brut de base fixe, au mois de mai 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 et seront applicables sur la paie du mois de mai.

Les heures majorées seront sans rétroactivité et l'aug-

mentation sera applicable sur la paie du mois de juin !????

Et oui, après la suppression des effets rétroactifs des heures majorées au 1er janvier, maintenant c'est au tour du mois de mai tout est permis pour la direction ! C'est un mois où les augmentations ne sont pas applicables !

Augmentation individuelle pour les salaires de plus de 3600€

Pour les salaires au-delà de 3600 € = 198 € qui représente 1,9 % en moyenne et qui sera réparti sur 1 salarié sur 2.

Voilà les propositions inadmissibles de la direction, quelques miettes pour les salaires les plus bas, une vraie augmentation pour les plus favorisé-e-s. Le montant proposé par la direction pour la tranche supérieure à 3600€ est disproportionné par rapport aux 2 tranches inférieures qui ne toucheront que 65 et 55 €.

D'ailleurs, en choisissant la limite des 3600€, la direction a volontairement écarté une grande partie du personnel de l'augmentation la plus importante.

Propositions de la section SUD PTT :

- 85 € d'augmentation générale pour les salaires inférieurs à 2000€
- 65 € d'augmentation générale pour la tranche de 2000 à 4000 €

Et 100 € d'augmentation individuelle pour une personne sur deux ayant un salaire supérieur à 4000€

Et nous avons même demandé une augmentation générale pour l'ensemble des salariés.

SUD SOLIDAIRE REGRETTE CETTE MANIÈRE IMPOSANTE QUE PRATIQUE LA DIRECTION ET NE SIGNERA PAS CET ACCORD

Sud

Vos Contacts Elus SUD:

Haci TARPICI & Mohamed SEDDAR : docapost@sudptt.org

Union syndicale
Solidaires